



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — L'prix de l'abonnement est de 41 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 30 JUIN.

Il y a maintenant deux monarques étrangers au service militaire de S. M., à savoir : Les rois des Belges et de Hanovre. Ils portent le titre de feld-maréchal. Les deux autres feld-maréchaux sont les ducs de Wellington de Cambridge.

— On calcule que les travaux du parlement se termineront le 14 ou le 15 juillet. La prorogation aura lieu deux ou trois jours après, et des personnes à même d'être bien informées assurent positivement que la dissolution est fixée au 20. On assure aussi positivement que le nouveau parlement sera réuni 40 jours après.

— On évalue à l'énorme quantité d'un million de tonneaux tout le fer ouvré en Angleterre pendant l'année 1837. Le prix moyen du fer en barre est d'environ 11 liv. st. par tonneau.

— Les négociants américains arrivés en Angleterre sont en assez grand nombre; ils émettent avec beaucoup d'assurance l'opinion et l'espoir que les créanciers anglais seront liquidés, et affirment qu'on prend en ce moment des mesures aux États-Unis pour embarquer dans le courant du mois prochain 4 millions de dollars environ pour l'Angleterre.

### FRANCE. — PARIS, LE 1<sup>ER</sup> JUILLET.

Hier soir, le roi s'est rendu à l'Opéra à sept heures et demie, avec la reine et les princesses. A son entrée, toute la salle s'est levée et l'a salué; aussitôt après, *Stradella* a commencé.

A huit heures moins un quart M. le duc et Mme la duchesse d'Orléans sont arrivés dans le loge du roi; M<sup>e</sup> la duchesse d'Orléans s'est placée à côté de S. M., et a reçu de l'assemblée entière l'accueil le plus expressé. Le spectacle a été interrompu quelques instants par les cris de VIVE MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS!

La salle était resplendissante des toilettes les plus riches et les plus élégantes. La cour était en deuil, et les princes portaient le frac noir.

L. M. et L. A. R. ont paru suivre la représentation avec intérêt, et apprécier surtout l'admirable talent que Duprez déploie dans cet ouvrage.

Elles se sont retirées après le quatrième acte; à leur départ la salle s'est levée de nouveau.

— M. Charles Fischer, nommé consul au Havre par le grand duc de Mecklenbourg-Schwérin, vient de recevoir l'exequatur de S. M. pour remplir cette fonction. (*Moniteur*)

— Il avait été question d'un voyage que le roi Léopold devait faire à Londres. Mais il paraît qu'il sera ajourné par suite de la mort du roi Guillaume IV. La duchesse de Kent aurait prié son frère de s'abstenir de venir en Angleterre afin de ne pas exciter la jalousie des Anglais que les toriaes cherchent à exciter en disant que le roi des Belges exercera une grande influence sur le gouvernement de la reine Victoire.

— La session peut être regardée maintenant comme terminée. La chambre des députés tiendra sans doute encore deux ou trois séances pour la forme, et elle statuera sur des pétitions, ne pouvant plus s'occuper d'autres affaires puisqu'elle ne sera pas en nombre suffisant pour délibérer, mais tout le monde regarde les travaux des députés comme terminés; jamais ils n'avaient mis une aussi grande précipitation à voter le budget. Car les budgets de l'intérieur, celui du commerce et la budget des recettes n'ont occupé que deux séances.

— Hier la chambre des députés a adopté, par 303 voix contre 39, le budget des recettes s'élevant à la somme de 1 milliard, 56 millions 343,097 fr. La chambre, sur la proposition de la commission du budget et du consentement du ministère, a adopté un article réduisant à 15 centimes au lieu de 25 le droit proportionnel du timbre sur les lettres de change et billets à ordre, sur les billets et obligations non négociables de 300 fr. et au dessous.

— On a répandu le bruit du départ prochain du maréchal Clausel, pour l'Afrique. Son hôtel est assiégé par un grand nombre d'officiers qui viennent savoir si la nouvelle répandue à quelquel fondement. Il paraît du reste que M. Clausel a refusé les offres qui lui ont été faites par le gouvernement de Madrid.

— M. le général de Saint-Hubert s'est constitué hier prisonnier à Ste Pélagie pour purger sa condamnation. Il avait été condamné par la cour d'assises de Poitiers à la peine de mort pour avoir pris part aux troubles de la Vendée. Il a présenté requête à la cour de cassation, afin d'être renvoyé devant une autre cour d'assises, et la cour a désigné la cour royale d'Orléans.

— L'entrée très prochaine de lord Dorham dans le cabinet est donnée comme certaine par le *Morning Chronicle*, qui espère que cette circonstance redoublera le zèle des réformistes. Ce journal ne doute pas d'ailleurs que lord Melbourne n'ait été investi par la reine de pouvoirs exécutifs aussi larges qu'il jamais pu en réunir sur sa tête aucun ministre dirigeant en Angleterre.

— L'expédition de Constantinople, que le mariage du duc d'Orléans avait fait ajourner, paraît décidée pour le mois de septembre prochain. Mais il paraît qu'avant de s'occuper sérieusement des préparatifs de cette campagne, on songe à remplacer M. le général Damremont, qui, malgré le démenti donné par plusieurs journaux, paraît avoir réellement envoyé sa démission.

On n'attend pas avant la fin de juillet la réponse d'Abd-el-Kader aux modifications exigées par le cabinet français, pour la ratification du traité de la Tafna. Beaucoup de personnes qui connaissent le caractère de l'émir, ne croyent pas qu'il veuille accéder à aucune modification. Une des principales conditions qui est refusée à Abd-el-Kader, est le droit de frapper monnaie, et celui d'apposer son cachet à un traité où se trouverait la signature royale. Toutes les précautions ont été prises en outre, dit-on, pour lui enlever les moyens d'exercer le pouvoir qui lui est conféré, sans la surveillance de la France, mais on ne dit pas quels peuvent être ces moyens.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les deux dépêches télégraphiques suivantes ont été publiées à Bayonne le 27 juin :

Le général Castellaue à M. le lieutenant-général comte Harispe.

Perpignan, 23 juin 1837, au soir :

On écrit de Valence, du 7, que Cabrera a laissé des bandes dans ce royaume à son départ pour le Bas-Aragon. Les volontaires de la garde nationale de Barcelonne étaient encore à Molins del Rey, sans avoir eu d'engagement avec Tristany. On a reçu des dons à Barcelonne pour un convoi de munitions de guerre et de bouche, devant se diriger sur Cervera pour le baron de Meer.

On écrit de la Seu d'Urgel, du 21, qu'en sortant de Solsona, don Carlos a divisé son armée en trois colonnes, se dirigeant sur Manresa avec la plus nombreuse, l'autre avec Zorilla sur Berga, et la troisième sur Ard-bol. Borges était à Organir, et Ros d'Eroles à Oliana, faisant des rations: 700 fantassins et 70 cavaliers chrétiens, 2 pièces d'artillerie avec le brigadier Osorio ont évacué Berga pendant la nuit, et sont arrivés à Puycerda le 22 au soir.

Perpignan, 24 juin 1837 au soir.

Le 23, des soldats du régiment d'Amérique de la colonne Osorio sont venus de Puycerda à Bourg-Madame (France), où ils ont commis des vols dans les magasins, et donné un coup de couteau à un marchand. Deux ont été pris en flagrant délit et déferés au procureur du roi; les voltigeurs du 26<sup>e</sup> de ligne leur ont fait évacuer Bourg-Madame.

Les soldats espagnols, méconnaissant la voix de leurs chefs menaçaient de leur territoire de revenir en armes chercher leurs camarades. Les mesures sont prises pour les repousser s'il y a lieu.

A Saint-Laurens de Cerdans, l'on dit que don Carlos est entré à Menresa le 21; cette nouvelle mérite confirmation.

On écrit de Madrid, le 24 juin :

L'on vient de voir successivement menacés dans leurs personnes et leurs propriétés les éditeurs de plusieurs journaux. L'éditeur du *Patriote* a été assailli par des officiers de la garde royale. L'éditeur du *Porvenir* a failli être victime d'un guet-apens organisé par la garde nationale. Peu s'en est fallu que le gérant du *Castellano* ne partageât le sort de l'éditeur du *Porvenir*. Un imprimeur des organes de l'opinion modérée, M. Gordan, a vu son établissement menacé. Enfin telle est la panique excitée par cette St-Barthélemy dirigée contre la presse, que le *Porvenir* suspend ses publications jusqu'à ce qu'il ait pu trouver un autre gérant.

Une enquête est ouverte sur la conduite des officiers de la garde royale dans les bureaux du *Porvenir*.

L'inquiétude que cet état de chose répand partout éternise la langueur dont la bourse offre le spectacle.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 1<sup>ER</sup> JUILLET.

Le roi est parti le 1<sup>er</sup> juillet à huit heures du soir pour Paris. S. M. reviendra sous très peu de jours avec la reine et le prince royal.

— Mardi prochain, 4 juillet, doivent se réunir, suivant la prescription de la loi provinciale, tous les conseils provinciaux du royaume.

— M. Jobard a adressé l'avis suivant aux journaux de Bruxelles :

« Le *Courrier Belge* est dans l'impossibilité de paraître aujourd'hui; ses bureaux, sa caisse et son imprimerie ayant été envahis cette nuit par M. Coché-Mommens, éditeur de l'*Observateur*, auquel la maison appartient. Cette voie de fait de M. Coché va être déferée à la justice.

« Les bureaux du *Courrier* sont transférés rue d'Assaut.»

— Le tribunal de première instance de Bruxelles a rendu, dans son audience du 30 juin, son jugement dans l'affaire des sociétés. Ce jugement, longuement motivé, rejette la prétention de l'administration de l'enregistrement, qui voulait soumettre au droit proportionnel les contrats de société,

dans lesquels une ou plusieurs parties apportent des immeubles.

— La Société générale pour favoriser l'industrie nationale est autorisée à émettre pour 40 millions de francs de billets au porteur de 50, 100, 500 et 1,000 francs, libellés en francs et en langue française, en remplacement des billets libellés en florins des Pays-Bas et en langue hollandaise, qu'elle avait été précédemment autorisée à mettre en circulation jusqu'à concurrence de 21,090,000 florins des Pays-Bas (44 millions 634,920 fr. 63 c.) (*Moniteur*.)

### LIÈGE, LE 3 JUILLET.

#### DE LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL PROVINCIAL.

Nous touchons à l'époque de l'ouverture des conseils provinciaux. C'est le moment pour la presse locale d'appeler l'attention sur les affaires qui tombent dans le domaine de ces assemblées, et qui réclament le plus vivement leur sollicitude. On peut se rappeler que la dernière session de notre conseil n'a pas été très productive. La vérification des pouvoirs, la discussion d'un règlement d'ordre intérieur et enfin toutes les formalités qui nécessitent une première réunion ont absorbé un bon nombre de séances qui pourront être, cette fois, consacrées aux affaires proprement dites. L'arrière de notre conseil provincial est considérable; des questions débattues entre les régences et l'ancienne députation des états et dont la solution a été ajournée jusqu'à l'époque où des assemblées librement élues, seraient saisies de l'examen des affaires, puis enfin, l'année dernière nos représentants locaux se sont taillés à eux-mêmes de la besogne, en remettant à une session extraordinaire tous les objets qui concernent les routes de la province. Cette session n'a pu avoir lieu, il faudra donc que le conseil s'occupe dans celle qui va s'ouvrir des travaux qu'elle espérait pouvoir aborder, il y a quelques mois.

Cette obligation de l'assemblée exigera du zèle et de l'activité de la part des membres qui la composent. Il est inutile sans doute de faire remarquer que la durée de la session ordinaire du conseil étant fixée à 15 jours, il faut que chacune de ses séances soit aussi pleine, aussi occupée que possible. On a remarqué l'année dernière que l'assemblée ne se réunissait presque jamais à l'heure indiquée par le président et les séances se levaient toujours cependant à l'heure ordinaire. Cette perte de temps est irréparable, puisque, comme nous venons de le dire, la session est limitée; quelques rapports se sont aussi faits attendre; enfin il est important, dans l'intérêt de la marche régulière et active des affaires, que M. le président tienne avec fermeté la main au règlement; chaque orateur ne peut prendre plus de deux fois la parole sur une même question; cet article doit être rigoureusement observé, si on ne veut éterniser les débats, et rendre la session tout à fait stérile. Dans les questions de routes, par exemple, les localités voisines se disputent d'ordinaire avec chaleur la direction de la voie nouvelle; chacune veut l'obtenir à son avantage, et les raisons ne leur font certes pas faute; il y aurait la matière pour des années de discussion. C'est alors que le président et l'assemblée elle-même pourront intervenir et invoquer le règlement contre le langage de l'intérêt local qui n'en finirait jamais si on le laissait faire.

Nos conseillers provinciaux connaissent déjà, à peu près, les matières qui les occuperont pendant la prochaine session. Elles ont déjà fait, sans doute, l'objet de leur examen. La connaissance préalable des questions qu'ils auront à décider, est encore l'un des moyens d'arriver promptement à la conclusion des affaires. Il en est qui concernent plus particulièrement les représentants d'une localité; mais aucune ne doit leur être étrangère; ils doivent tous être à même de reconnaître la vérité, au milieu des arguments contradictoires des parties intéressées.

La députation du conseil peut exercer beaucoup d'influence sur les résultats de la session qui va s'ouvrir. Comme elle s'est tenue au courant de toutes les affaires de la province, les lumières, les renseignements qu'elle donnera à l'assemblée pour servir de direction dans bon nombre de circonstances. La députation doit être jalouse de rendre son administration productive. On peut donc espérer qu'elle remplira le rôle qui lui est assigné. L'assemblée toute entière aura à cœur, sans doute, de laisser des traces de son existence. Nous pouvons donc compter sur une session productive.

Nous regardons les affaires de route comme les plus importantes parmi celles qui doivent occuper notre conseil provincial et aussi les plus difficiles à traiter. Ce n'est point ici le lieu de s'étendre sur l'utilité générale de la facilité et la promptitude des communications. Nous ferons remarquer seulement que leur établissement demande presque toujours beaucoup de temps, et que c'est par cette raison qu'il faut se hâter. On commence aujourd'hui une route, si elle ne peut être achevée que dans vingt ou trente ans elle importe assez peu à la génération présente, et il faut cependant songer à elle, car elle est pressée. — Le chemin de fer va bientôt aboutir dans notre province, le moyen de lui faire porter la





